

Présentation pole IRP ACOR

Devenir **représentant du personnel** ne s'improvise pas.

Les **instances représentatives du personnel** (IRP) constituées des délégués du personnel (DP), des délégués syndicaux (DS), des membres du comité d'entreprise (CE) et des membres du CHSCT ont quelques dizaines d'années d'existence et font partie de l'univers des entreprises. Ils leur sont indispensables pour que le dialogue social soit présent et constructif; jusqu'à maintenant, ils avaient respectivement des rôles, missions et organisation propres même si depuis la loi Rebsamen, leur regroupement avait remis fondamentalement leur fonctionnement en perspective.

Ils sont actuellement en train de faire face à un profond bouleversement consécutif aux ordonnances Macron et doivent aborder et optimiser ce virage qui s'annonce.

Leur objectif reste l'amélioration des conditions de travail des salariés que ce soit en terme de santé, sécurité ou de droits

C'est pourquoi ACOR, qui accompagne au quotidien les **élus** depuis 1992, propose de continuer les aider grâce à son expertise et son expérience avec des **interventions de conseil et de formations juridiques**, économiques et un accompagnement sur les postures inédites et pratiques. Notre offre intègre et intégrera les évolutions liées à la réforme sur le dialogue social et l'évolution des attributions des moyens d'action donnés au futur CSE ?

ACOR souhaite dans tous les cas transmettre aux membres élus

- *Une philosophie basée sur la co-construction permettant de trouver des solutions dans le cadre des relations sociales et de la santé au travail*
- *LA bonne POSTURE faite d'échanges pertinents, factuels et positifs avec les salariés et les dirigeants EN s'appuyant sur des compétences techniques et un cadre réglementaire*
- *Le maintien et/ou la création d'un lien de confiance avec les salariés en établissant des moyens de communication adaptés*

Le pouvoir est réel pour peu que l'on en ait repéré □ les leviers d'action et la philosophie.

Une formation et des messages pédagogiques et concrets :

L'expertise des intervenants ACOR permet une animation à partir d'exemples concrets avec des études de cas et mises en situations avec jeux de rôle notamment pour l'animation de réunion. Préalablement, la préparation de la formation permettra un travail sur certains points ou documents propres à l'instance formée, éventuellement la mise en relation et la participation au cours de la **Membres du comité d'entreprise** ou d'une **DUP, délégués du personnel** ou **représentants du CHSCT**, la priorité d'ACOR est de pouvoir offrir des **formations** adaptées aux réalités de chaque mandat. Ainsi, notre offre suit chaque étape de leurs parcours.